

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1668

présenté par

M. Diard, M. Blessig, M. Carré, M. Decool, M. Diefenbacher,  
M. Flory, M. Mariani, M. Martin-Lalande, et M. Remiller

-----  
**ARTICLE 35**

À la dernière phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« des populations vulnérables ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est d'englober toute la population dans les systèmes de mesure et d'information sur la qualité de l'air intérieur.